

**EXTRAIT DU RÈGLEMENT 2016-09 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2006-14 DE TARIFICATION  
ET DE FRAIS ADMINISTRATIFS POUR LA FOURNITURE DE BIENS ET DE SERVICES**

**ARTICLE 1.**

Il est, par le présent règlement, décrété le paiement des tarifs suivants en contrepartie de la fourniture ou de l'utilisation des biens ou des services mentionnés :

[...]

**1.2 Tarif pour photocopies ou impression internet :**

A. Photocopies

Photocopies ou impressions en noir et blanc :

1 copie et plus	0.30\$/chaque
10 copies et plus	0.20\$/chaque
50 copies et plus	0.15\$/chaque

Photocopies ou impressions en couleur :

1 copie et plus	0.75\$/chaque
10 copies et plus	0.50\$/chaque
50 copies et plus	0.40\$/chaque

Les organismes municipaux suivants pourront bénéficier du service de photocopie et de télécopie gratuitement sauf lors d'activité spéciale nécessitant une publicité considérable, une demande détaillée devra être effectuée auprès du conseil municipal :

O.T.J. St-Bernard Inc.                      Club FADOQ de St-Bernard                      Fabrique St-Bernard

B. Numérisation d'un document      2.50\$ / page

**1.3 Tarif pour envoi/réception par télécopieur :**

A. Envoi : 1 <sup>ère</sup> page	2.00\$
page additionnelle	0.30\$/chaque

B. Réception :	0.30\$/page
----------------	-------------